

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 31 (1984)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

importante. Il est clair qu'elle ne peut pas venir du centre du sinistre, mais elle doit être préparée à l'extérieur. Les troupes de protection aérienne, l'organisation de protection civile et le service sanitaire coordonné peuvent, sous certaines conditions, sauver des milliers et des milliers de personnes, qui seraient perdues sans eux.

12. L'équipement et l'instruction adéquats font également partie des mesures servant à assurer la survie. On doit les organiser soigneusement. Mais avant tout, il faut aussi la volonté de participer activement aux travaux de sauvetage et à la réduction de l'ampleur des dommages. Le refus de porter secours est encore plus condamnable que le refus de servir. S'agissant du personnel médical, il va à l'encontre du serment d'Hippocrate et de l'idée d'Henri Dunant, il enfreint le Code pénal et, d'une manière générale, les règles humanitaires élémentaires.

La survie

13. Pour l'humanité, la survie est un problème central qui se pose déjà en temps de paix au cas stratégique normal. Garantir l'équilibre écologique, utiliser parcimonieusement les ressources, lutter contre la faim et la maladie, créer une société plus humaine constituent les principales obligations permanentes. Dans ce contexte, survivre après une guerre, même atomique, n'est qu'une tâche existentielle particulièrement difficile.

14. Que cette tâche soit soluble ou non dépend de l'ampleur de la catastrophe. Il existe à ce sujet des calculs montrant son impossibilité. L'irradiation, des changements climatiques, le dépérissement de la vie biologique peuvent mettre fin à l'humanité et aux mondes animal et végétal. Toutefois, de tels effets secondaires ne sont pas inéluctables. Ils peuvent, mais ne doivent pas

se produire. On le répétera, ceux qui disposent de constructions de protection, d'un soutien organisé et d'un corps auxiliaire efficace, ont une plus grande chance d'aider l'humanité à parvenir à des temps meilleurs.

15. Bien entendu, on garantit le mieux et le plus efficacement la vie en jugulant luttes et combats et, notamment, en évitant des guerres avec des moyens de destruction massive. L'effort à déployer ici est surtout d'ordre moral. Contribuer à empêcher une guerre sous quelque forme que ce soit est le premier devoir de tout Etat et de tout individu. Cependant, on n'atteint rien ni par l'irréflexion ni par un renoncement unilateral à tous les dispositifs de protection ni même par le dénigrement de ceux qui se préparent en perspective du cas le plus grave.

La réalisation

16. La protection et le sauvetage ne sont possibles que s'ils sont d'emblée organisés de manière professionnelle. Il faut des structures, des moyens et une instruction correspondants. L'*assistance est un devoir au même titre que le service militaire obligatoire*. La protection civile comprend les cadres et les personnes astreintes nécessaires. Cela n'a rien à voir avec la militarisation du peuple; il s'agit bien plus de son autoaffirmation à l'époque atomique.

17. Les femmes doivent aussi collaborer, que ce soit obligatoirement ou volontairement. Une certaine formation de base leur profitera dans de nombreuses situations de la vie et non seulement en cas de catastrophe. Les femmes qui se montrent récalcitrantes à apprendre des fonctions visant à aider et à secourir ont de la peine à faire comprendre leurs motifs.

18. L'armée suisse est la seule à affecter de prime abord un fort pourcentage de ses troupes d'élite à la protec-

tion aérienne. Le sauvetage est la tâche principale de ces unités. Si l'on se réfère aux images de guerre possibles, il s'agit là d'une mesure juste et importante, même s'il s'ensuit un affaiblissement des troupes de combat. Mais les militaires font encore davantage: ceux qui sont libérés de l'obligation de servir et qui sont incorporés dans la protection civile remplissent une tâche également importante. La protection civile est tributaire des anciens militaires et avant tout des cadres.

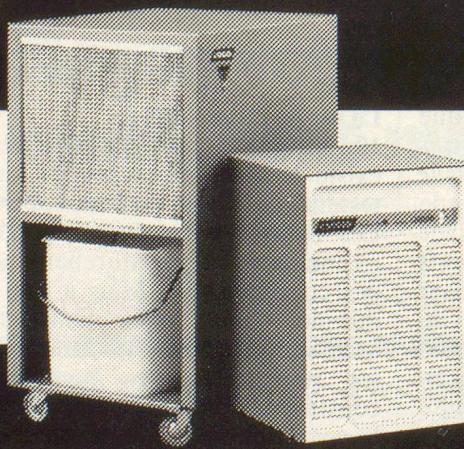
Récapitulation

19. Le désespoir n'a pas de raison d'être. Il n'est nullement certain qu'on en vienne à une guerre atomique. C'est au contraire hautement invraisemblable.

D'autres formes de guerres, qui peuvent être aussi épouvantables, mais contre lesquelles des *mesures de protection* sont très efficaces, sont par contre malheureusement vraisemblables, ce que les statistiques prouvent.

20. Une bonne protection civile et des *services coordonnés* qui fonctionnent (service sanitaire, service des transmissions, des transports, service de protection AC, etc.) créent, dans de très nombreux cas envisageables, de bonnes chances de survie pour une grande part de la population. Les mesures passives sont en outre un moyen d'éloigner la guerre de notre pays. Une telle préparation montre en effet à un agresseur potentiel que le chantage et l'attaque psychologique offrent peu de chances de succès.

21. Chaque homme et chaque femme sont invités à collaborer à cette tâche d'importance vitale. Celui qui se refuse à collaborer ne lutte pas contre la guerre, mais contre son propre peuple.



Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc. Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minimale.

Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.

1010 Lausanne, Tél. 021/32 92 90
Succursales: Münsingen BE,
Hofstetten SO, Degersheim SG,
Oberhasli ZH, Gordola TI

KRÜGER